



CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE
Challenge Jean-Jacques COMBAL
Modifications

PAS DE MODIFICATIONS



CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE SAISON 2026 / 2027 Challenge Jean-Jacques COMBAL

ARTICLE 1 :





Le **Challenge du Club Dynamique** s'adresse à tous les clubs ayant une école de Football et évoluant dans les compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football. Il a pour objectif de reconnaître et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

ARTICLE 2 :




Par décision du Comité Directeur, ce Challenge portera le nom de Challenge du Club Dynamique- Challenge Jean-Jacques COMBAL.

ARTICLE 3 :

Le classement du Challenge est déterminé par les quatre critères suivants : (Suppression du critère « Diagnostic Label »)

-  Challenge club foot animation
Commission du Football à Effectif Réduit (CFAER)
-  Programme éducatif fédéral :
Conseiller Départemental
-  Formation dirigeants et animateurs :
Commission technique
-  Discipline éducateurs et dirigeants :
Commission de discipline

ARTICLE 4 :

-  **Challenge club foot animation:**
 - ✓ Chaque club se voit attribué 60 POINTS en début de saison.
 - ✓ Des pertes de points sont appliquées en cas ;
 - D'absences aux pratiques,
 - D'absences aux réunions,
 - D'absences aux convocations d'une commission du District du Val de Marne de Football
 - De non-respect des règles administratives, ...
 - ✓ En fin de saison, si le club obtient :
 - 60pts, il marquera 30 points au Challenge Dynamique
 - De 57 à 59 il marquera 20 points au Challenge Dynamique
 - De 50 à 56 il marquera 10 points au Challenge Dynamique
 - Moins de 50 il marquera 0 point au Challenge Dynamique
-  **Programme éducatif fédéral :**
 - ✓ Les clubs doivent effectuer :
 - La réalisation d'actions du PEF
 - Le remplissage du document fiche d'action
 - Le résumé des photos de l'action
 - ✓ En fin de saison si le club a réalisé :
 - 2 actions il marquera 20 points au Challenge Dynamique
 - 1 action il marquera 10 points au Challenge Dynamique
 - 0 action il marquera 0 point au Challenge Dynamique
-  **Formation Dirigeants et Educateurs :**
 - ✓ Les clubs devront avoir un certain nombre de modules et de certifications réalisés par les dirigeants et éducateurs sur la saison :
 - Suivi d'un module il marquera 2 points au Challenge Dynamique
 - Participation à la certification il marquera 4 points au Challenge Dynamique
 - Réussite de la certification il marquera 2 points supplémentaires au Challenge Dynamique
 - ✓ Fin de saison, le nombre de points attribués au Challenge Dynamique sera égal au nombre de points obtenus avec un maximum de 35 points.



Discipline Educateurs et Dirigeants :

- ✓ Les clubs qui auront, en fin de saison, un nombre d'éducateurs et dirigeants du club sanctionnés de 6 matchs et plus :
 - Zéro éducateur et dirigeant sanctionnés il marquera 15 points au Challenge Dynamique
 - Au moins 1 éducateur et dirigeant sanctionné il marquera 0 point au Challenge Dynamique

ARTICLE 5 :

Un suivi de l'ensemble des critères d'évaluations sera effectué régulièrement :

- ✓ **Fin Décembre,**
- ✓ **Fin Février,**
- ✓ **Fin Avril**
- ✓ **Fin Juin**

- Le District du Val de Marne se réserve la possibilité de publier sur tous supports de son choix (journal officiel, site Internet du District etc...) le classement en cours.
- Au terme de la saison, sur proposition du Secrétaire Général et après validation par le Comité Directeur du District, les Dix-clubs, ayant le plus grand nombre de points seront déclarés lauréats du « **Challenge du Club Dynamique** » de la saison.
- Le résultat du critère « Formation dirigeants et éducateurs » permettra de départager les éventuels ex aequo.

ARTICLE 6 :

Les clubs lauréats du « **Challenge du Club Dynamique** » seront honorés lors de l'Assemblée Générale du District.

ARTICLE 7 :

Les 10 clubs récompensés recevront lors de l'Assemblée Générale du District :

- Pour les 5 premiers :
 - ✓ Une Malle pédagogique d'une valeur totale de 600 euros
- Du 6^{ème} au 10^{ème} :
 - ✓ Une malle pédagogique d'une valeur de 300 euros
- Si un club obtient les 100 pts sur les 100 possibles :
 - ✓ La Dotation sera doublée, soit 600 euros X2 = 1200 euros

Article 9 :

Tout litige sera jugé en dernier ressort par le Comité Directeur du District du Val de Marne de Football.